

# MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

## CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

### 1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- ▶ **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- ▶ **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- ▶ **Éviter de se toucher le visage**
- ▶ **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- ▶ **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- ▶ **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

### 2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

#### Organisateurs

- ① ▶ Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- ② ▶ **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- ③ ▶ **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- ④ ▶ Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- ⑤ ▶ Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- ⑥ ▶ Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- ⑦ ▶ Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- ⑧ ▶ Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- ⑨ ▶ Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- ⑩ ▶ **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
  - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
  - ▶ Port du masque requis
  - ▶ Distanciation des espaces de travail
  - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
  - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
  - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
  - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

## MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

### > Pour la remise des numéros de course

- 11 > Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre réglementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- 12 > Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- 13 > Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- 14 > Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- 15 > Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- 16 > Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »).
- 17 > File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- 18 > Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- 19 > Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

### 20 > Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- > Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- > Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- > Favoriser les réunions en visioconférence
- > Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- > Port du masque requis
- > En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

### 21 > Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- > Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- > Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- > Supprimer l'accès aux douches

### 22 > Protocole

- > Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- > Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- > Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- > Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- > Limiter l'accès au podium et aux trophées
- > Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- > Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- > Rappeler au public la distanciation requise
- > Limiter les échanges de micro



## MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

### 23 > Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

### 24 > Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

### Encadrants et coureurs

- ▶ Disposer de solutions hydroalcooliques
- ▶ Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- ▶ Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- ▶ Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- ▶ Ne rien accepter du public
- ▶ Éviter la manipulation du matériel par le public



### 3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR ROUTE

- ▶ Présentation des coureurs par équipe
- ▶ Pas de signature des coureurs au départ et confirmation par l'arbitre
- ▶ Retour des transpondeurs dans une enveloppe unique par équipe
- ▶ **Zone de ravitaillement**
  - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone
  - ▶ Port du masque requis
  - ▶ Espacer les postes
  - ▶ Disposer une poubelle dans chaque poste
  - ▶ Un bidon est utilisé une seule fois par jour il n'est pas rempli avant d'avoir été lavé entièrement, y compris le bouchon et si possible en lave-vaisselle

Pour plus d'informations :  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Pour toutes précisions :  
[assistancecovid19@ffc.fr](mailto:assistancecovid19@ffc.fr)



Monsieur le Président,

Chers Amis Organisateurs,

Vous avez été très nombreux à me contacter après la réception des mesures relatives à la lutte contre la propagation du COVID-19.

Ce combat, nous le gagnerons ensemble par l'application des gestes simples en apprenant à vivre, à animer, à organiser avec ce virus qui s'est installé dans notre quotidien.

Au-delà des consignes de base mais combien importantes et salutaires mises en place par le gouvernement, notre Fédération Française a édicté pour les organisateurs et les coureurs des préconisations complémentaires.

Afin de vous aider à mettre en places ces recommandations, je vous en propose sa vulgarisation.

### **ORGANISATEURS**

**Point 1** : La Commune, la Préfecture peuvent imposer une mesure locale. Nous sommes là, dans le même schéma que la sécurité (RTS), vous devez discuter avec l'autorité administrative. Votre Président Départemental et/ou Président Régional peuvent être mis à contribution.

**Point 2** : Désignation du référent COVID19 : Je préconise que ce soit le Président du Club organisateur tout simplement.

**Points 3 à 10** : inchangés – rien à rajouter

**Point 11** : Engagement sur place interdit par note du Comité Régional diffusée à tous les Clubs, Conseil d'administration et Arbitres.

**Point 12** : Afficher la liste des engagés avec les numéros de dossard et organiser deux files d'attente, numéros pairs et impairs

**Point 13** : inchangé- rien à rajouter

**Point 14** : Les engagements ayant été effectués via le système Internet Fédéral, pas de vérification complémentaire nécessaire.

**Points 15-16-17** : inchangés –rien à rajouter

**Point 18** : Engagement enregistré via Internet Fédéral ( voir points 11-14) implique l'absence d'échange de monnaie.

**Point 19** : Veuillez prévoir un sac spécifique pour la récupération des dossards pour désinfection ultérieure ;

**Point 20** : Concerne en priorité les organisateurs d'épreuves sur 2 jours ou plus

Dans tous les cas et pour toutes les épreuves, masques et distanciation.

**Point 21** : inchangé – rien à rajouter

**Point 22** : Supprimer les bouquets et application des préconisations édictées.

**Points 23 et 24** : inchangés – rien à rajouter

Sportivement,

**LE PRESIDENT REGION SUD**

**Christian LAZARINI**